

# AVIS DE REFUS

## DEMANDE DE PERMIS UNIQUE

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'un permis unique a été refusé par les Fonctionnaires technique et délégué en date du 26.01.2022.

Exploitant : AIR EOLIENNE Leglise SRL

Situation : aire autoroutière de Léglise.

Ayant pour objet : construire et exploiter une éolienne d'une puissance maximale de 2,99 MW, une cabine de tête et un parking annexe sur l'aire autoroutière de Léglise.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Neufchâteau (Service Urbanisme : 061.27.50.94) chaque jour ouvrable de 9 h. À 12 h. et sur rendez-vous les après-midi, du 08.02.2022 au 01.03.2022 ;

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut-être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Jean-Yves Duthoit

  
Directeur général,

François Huberty

  
Bourgmestre,